



Les 10 000 emplois manquants sont des emplois associatifs !

Il a manqué 10.000 emplois à François Hollande pour réussir son pari. Ce sont peut-être les 10.000 emplois associatifs perdus fin 2012 / début 2013 ?

En 2013, le gouvernement a réussi à stabiliser temporairement la situation en créant 28.000 emplois d'avenir. Mais la création d'emplois non qualifiés pour une durée de 2 ans ne pourra pas être renouvelée en 2014. Elle ne remplace en aucun cas les suppressions d'emplois qualifiés qui se poursuivent et s'accroissent.

La situation promet d'être bien pire encore en 2014, avec une perspective de 30.000 à 40.000 emplois associatifs supprimés (résultat probable d'une diminution des financements de l'Etat aux collectivités et aux associations)**.

Ces restrictions budgétaires sont d'autant plus contre-performantes qu'elles ont pour effet mécanique de creuser d'avantage le déficit des comptes sociaux : ainsi, lorsqu'elle provoque un licenciement dans une association, une baisse de subvention de 15.000 € entraîne en moyenne, pour les finances publiques, une perte de cotisations sociales de 12.000 €, ainsi que le versement d'une allocation chômage et 20.000 € dès la 1^{ère} année. Ignorer cette réalité ne peut qu'engendrer incompréhension et suspicion sur les motivations de telles restrictions budgétaires dont on a vu les conséquences en Irlande, en Grèce, en Espagne et au Portugal.

C'est pourquoi le Collectif des Associations Citoyennes appelle à une autre politique associative, qui préserve les financements publics des associations et conforte leurs raisons d'agir au service de l'intérêt général et du bien commun.

*** Lire les [précisions ICI](#)*

Collectif des Associations Citoyennes

contact@associations-citoyennes.net
www.associations-citoyennes.net et www.nondisparitionassociations.net
www.facebook.com/collectifassociationscitoyennes